



# Règlement intérieur des bars/restaurants du TCBB

*Le Conseil d'Administration du club souhaite rappeler que les bars-restaurants du club font partie des services proposés aux membres du TCBB.  
Ils participent à la convivialité et à l'ambiance générale du club.  
Ils sont gérés par le personnel du TCBB.  
Pour toutes ces raisons, ils sont soumis à certaines règles de savoir-vivre ensemble qui s'imposent à tous les membres de notre club.*

## **Article 1- Accès au restaurant**

Seuls les membres du club ont accès au service de bar- restauration du club.

## **Article 2- Invités**

Si l'affluence le permet, les membres du club peuvent venir accompagnés de leurs invités. Un droit de table fixé à 10€ par invité sera demandé les mercredis, les week-ends et les jours fériés.

## **Article 3- Réservation**

Aucune réservation de table, sous aucune forme que ce soit, n'est possible.

## **Article 4- Horaires du service**

Le service de restauration débute à 12h et se termine à 14h45.

## **Article 5 - Ouverture de la terrasse**

La possibilité de déjeuner en terrasse est à la seule décision du responsable de la restauration. Sur le site Longchamp, si l'affluence est modérée, seule la terrasse du haut sera ouverte.

## **Article 6- Prise des commandes**

Déjeuner au club : toutes les commandes sont prises à la table. Le pique-nique n'est pas autorisé.

Consommer des boissons : les commandes sont prises au bar et le retour des plateaux après consommation est souhaitable.

## **Article 7- Règlements**

Les règlements se font au comptant.

## **Article 8- Relations entre les membres du club et le personnel du club**

Courtoisie, politesse et respect mutuel sont à observer en toutes circonstances.